

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2024

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,  
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :

27/02/2024

Date d'affichage :

12/03/2024

SECRETARE DE SEANCE : Mme VANDROUX Laurence

L'an deux mille vingt-quatre le six mars à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-sept février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1- Intervention de Mme MONGENET Anne Sophie – Participation travaux
- 2 - Comptes administratifs 2023  
Eau, Assainissement, La Tuffière, Commune
- 3 - Approbation des comptes de gestion 2023  
Eau, Assainissement, La Tuffière, Commune
- 4 - Affectation des résultats 2023  
Eau, Assainissement, La Tuffière, Commune
- 5 - Vote du budget primitif 2024  
Eau, Assainissement, La Tuffière, Commune
- 6 – Participation au maintien de salaire
- 7 – Cartes avantages jeunes
- 8 – Convention SIDEC
- 9 – Délégués listes électorales
- 10 – Suppléant Conseiller Communautaire
- 11 – Informations et questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Vote des taux des taxes locales

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### 1 – Intervention de Mme MONGENET Anne Sophie – Participation travaux

Anne Sophie MONGENET, titulaire d'un bail commercial pour le Gîte situé à coté de la mairie souhaite réaliser des travaux pour changer des portes et ainsi améliorer l'isolation du gîte.

Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux et un accord de principe pour la participation de la commune en attendant d'étudier les devis.

Une demande de travaux devra être déposée.

## 2- Comptes administratifs 2023 :

### Eau

Dépenses de fonctionnement = 10 275,74 €  
Recettes de fonctionnement = 21 712,78 € (dont 11 202,13 € d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 11 437,04 €*

Dépenses d'investissement = 17 272,22 €  
Recettes d'investissement = 26 446,58 € (dont 14 856,00 € d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 9 174,36 €*

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 20 611,40 €

### Assainissement

Dépenses de fonctionnement = 13 347,01 €  
Recettes de fonctionnement = 20 473,26 € (dont 4 214,63 € d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 7 126,25 €*

Dépenses d'investissement = 3 772,00 €  
Recettes d'investissement = 75 469,40 € (dont 60 095,06 € d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 71 697,40 €*

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 78 823,65 €

### La Tuffière

Dépenses de fonctionnement = 83 462,83 €  
Recettes de fonctionnement = 150 684,09 € (dont 63 987,77 € d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 67 221,26 €*

Dépenses d'investissement = 6 386,10 €  
Recettes d'investissement = 21 966,50 € (dont 9 446,09 € de déficit antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 15 580,40 €*

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 82 801,66 €

### Commune

Dépenses de fonctionnement = 85 083,48 €  
Recettes de fonctionnement = 261 059,94 € (dont 150 609,49 € d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 175 976,46 €*

Dépenses d'investissement = 79 482,71 € (dont 44 011,87 € de déficit antérieur reporté)  
Recettes d'investissement = 58 218,53 €

*Résultat de clôture : -21 264,18 €*

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 154 712,28 €

Le Maire quitte la séance dont la présidence est désormais tenue par M. GIRARDET Charles, adjoint.

Les membres présents passent au vote et les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire, rentré, reprend la présidence de la séance.

### 3 – Approbation des comptes de gestion 2023 Eau, Assainissement, La Tuffière, Commune

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022, considérant l'exactitude des inscriptions et la similitude des comptes de gestion et comptes administratifs, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2023, dressés par le receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 4 – Affectations des résultats 2023

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2023 aux budgets primitifs 2024 comme suit :

#### Budget eau :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) :	11 437,04 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) :	9 174,36 €

#### Budget assainissement :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) :	7 126,25 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) :	71 697,40 €

#### Budget La Tuffière :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) :	67 221,26 €
Affectation au compte 001 (excédent reporté d'investissement) :	15 580,40 €

#### Commune :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) :	154 712,28 €
Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) :	21 264,18 €

### 5 – Vote des taux des impôts directs locaux

Vu l'augmentation encore conséquente des bases cette année, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 6,84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,64 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,21 %

### 6 – Vote du budget primitif 2024

#### Eau

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	22 389 €	22 389 €
Investissement	24 962 €	24 962 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

### Assainissement

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Fonctionnement	23 194 €	23 194 €
Investissement	88 027 €	88 027 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

### La Tuffière

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Fonctionnement	122 921 €	122 921 €
Investissement	74 899 €	74 899 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

### Commune

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Fonctionnement	303 992 €	303 992 €
Investissement	201 315 €	201 315 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

### 7 – Participation au maintien de salaire

Suite à l'augmentation du point d'indice des agents de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et vu les avancements de grade des 2 agents en 2024, le conseil décide à l'unanimité de maintenir le paiement intégral du maintien de salaire par la commune.

**Il est décidé à l'unanimité d'adopter le montant annuel de la participation et de le fixer à 200,00 € par agent, dans la limite des frais engagés par chaque agent.**

### 8 – Cartes avantages jeunes 2024/2025

Le conseil décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes 2023/2024 à tous les enfants du village âgés de 6 à 25 ans.

### 9 – Convention SIDEC

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de la convention proposée par le SIDEC pour la mise à disposition des services informatiques (logiciel, maintenance, formation, GéoJura...). Il autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### 10 – Délégués listes électorales

Le conseil désigne les membres suivants à la commission de contrôle des listes électorales :

- Conseiller municipal : VANDROUX Laurence  
Suppléant : GAUTHIER Arnaud
- Délégué de l'administration : DAVID Richard  
Suppléant : PREFAUT Claudine
- Délégué du tribunal judiciaire : DARBON Hubert  
Suppléant : VIENNE Marie-Pierre

### 11 – Suppléant conseiller communautaire

En application de l'article L.273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau. Suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint en 2022, il n'a jamais été procédé à la désignation du suppléant.

**Ainsi, M. GIRARDET Charles est nommé suppléant à la Communauté de Communes.**

### 12 – Informations et questions diverses

#### Voirie communale :

Le conseil décide de réaliser des travaux de réfections des voies communales par mise en place d'enrobé à chaud par la société Benetry. Un premier devis de 10 365,60 € TTC. Il devra être réétudié mais le conseil valide le principe de ces travaux.

#### Changement des menuiseries et isolation mairie :

Des devis ont été demandés.

Une déclaration de travaux sera déposée pour connaître les exigences de l'ABF.

Un support à vélo sera acheté et mis en place vers la mairie.

Une boîte à livre sera installée à l'abri bus le 19 mars à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La secrétaire de séance : VANDROUX Laurence



